

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 28 janvier 2016 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : DEVA1602577S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile;

Vu la décision du 12 janvier 2016 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Christian Marty, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à Mme Myriam Moutou, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions, à :

M. Rémy Mertz, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département surveillance et régulation.

Mme Sophie Lejeune, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référente territoriale de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Nolwenn Lackner, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Laetitia Raymond-Sourd, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Martine Blasius, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages à l'antenne située sur l'aérodrome de Dijon-Longvic.

Mme Marie-Dominique Langen, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages au sein du secrétariat de direction.

Mme Évelyne Wittmer, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages au sein du département surveillance et régulation.

Mme Katy Ossig, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages au sein du secrétariat de direction.

Mme Marie-Christine Soulage, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du département gestion des ressources.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Nolwenn Lackner, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Laetitia Raymond-Sourd, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Christian Marty, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Mme Myriam Moutou, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Article 8

La décision du 9 octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 28 janvier 2016.

P. CIPRIANI